

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Exposé des motifs et projet de décret sur le Plan d'intentions cantonal 2021-2024 des Hautes écoles
vaudoises de type HES**

1. PRÉAMBULE

La commission s'est réunie à deux reprises : jeudi 7 mai 2020, de 10h00 à 12h00, et mercredi 20 mai 2020, de 15h00 à 16h30, en visioconférence Webex Teams. Elle était composée de Mmes Christine Chevalley, Circé Fuchs, Catherine Labouchère et de MM. Sébastien Cala, Jean-Luc Chollet, Olivier Gfeller, Rémy Jaquier, Gérard Mojon, Felix Stürner et Pierre Zwahlen. La soussignée a été confirmée dans son rôle de présidente et de rapportrice.

Etaient présente-e-s : Mmes Cesla Amarelle, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) (20 mai), et Chantal Ostorero, Directrice générale de l'enseignement supérieur (DGES), ainsi que M. Michael Fiaux, Directeur opérationnel en charge des hautes écoles à la DGES. Mme Marie Poncet Schmid, Secrétariat général du Grand Conseil, a tenu les notes de séance et en est vivement remerciée.

Avant la première séance, la commission a été nantie de la note d'accompagnement du Conseil d'Etat relative à l'EMPD sur le Plan d'intentions cantonal 2021-2024 des Hautes écoles vaudoises de type HES ; des remarques et premières prises de position de plusieurs commissaires ; des réponses écrites de la DGES aux questions que la commission avait posées de manière anticipée : cela représente une riche documentation totalisant près de 240 pages de textes et de tableaux, à disposition des députés-e-s intéressé-e-s qui en font la demande.

2. PRÉSENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

Mme la Directrice générale de l'enseignement supérieur expose qu'après le Plan stratégique de l'UNIL et celui de la HEP que le Grand Conseil a adoptés l'année dernière, le Plan d'intentions cantonal (PIC) 2021-2024 des hautes écoles vaudoises de type HES est également une contribution à la cohérence de la place académique vaudoise. Ce PIC concerne six HES¹, dont trois cantonales – la HEIG-VD, l'ECAL et l'HESAV – et trois privées – La Source, la HETSL et l'HEMU. Cela représente quelque 5000 étudiant-e-s, soit le quart de la HES-SO. Comme ces six hautes écoles s'inscrivent également dans le réseau de la HES-SO, ce PIC a une dimension plus globale, plus générale et plus transversale que les plans stratégiques de l'UNIL et de la HEP. Il s'agit d'une boussole stratégique et d'aide au pilotage qui répond à deux objectifs : servir de base de négociation pour la convention d'objectifs quadriennale (COQ) de la HES-SO et présenter les axes de développement de la politique cantonale en faveur des six HES. Pour cette raison, on parle de plan d'intentions, non de plan stratégique.

Mme la Conseillère d'Etat complète que la Loi sur les hautes écoles vaudoises de type HES (LHEV) et la convention intercantonale de la HES-SO spécifient les domaines dans lesquels le Canton peut agir respectivement par une conduite directe et indirecte auprès des hautes écoles.

¹ La Haute École de Santé Vaud (HESAV), la Haute école d'art et de design de Lausanne (ECAL), la Haute école d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD), la Haute école de la santé La Source (La Source), la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL) et la Haute école de musique Vaud Valais Fribourg (HEMU).

La conduite directe permet une action sur les finances, l'organisation, les possibilités de développement des HES, ainsi qu'une surveillance (LHEV, article 9, alinéa 1). La structure de chaque haute école est précisée dans un règlement interne soumis à l'approbation du département. Le Conseil d'État est également l'autorité d'engagement pour les directions des HES cantonales. La planification financière, le budget et les comptes des HES sont soumis au département, lequel a transmis au préalable les directives budgétaires cantonales. Le suivi budgétaire est assuré par un contrôle de gestion périodique et par des indicateurs définis par le département et constamment renseignés. Des rencontres ont lieu régulièrement entre la DGES et les HES pour faire le point sur l'avancement des projets.

La conduite indirecte des HES vaudoises s'opère par le Comité gouvernemental de la HES-SO, dans lequel la Conseillère d'État est représentée. Les points de discussions sont préparés en amont, en coordination avec les hautes écoles. L'éventail des hautes écoles dans le canton est intéressant et riche, et les écoles sont très autonomes. Dans le PIC, les objectifs des hautes écoles sont déclinés selon les mêmes axes stratégiques que les plans de l'UNIL et de la HEP, mais avec une orientation professionnalisante. De plus, sur le plan suisse du Conseil des hautes écoles, les orientations du Fonds national suisse (FNS), les plans d'intentions des écoles de médecine comprennent des objectifs largement similaires à ceux du PIC. Ce dernier consacre l'autonomie des hautes écoles, tout en cadrant les liens entre politique, haute administration cantonale et hautes écoles. Le Comité gouvernemental de la HES-SO réunit les chefs de département de chaque canton. Ils cherchent des points de convergence entre eux – ils doivent faire l'unanimité – ainsi qu'avec le Rectorat. Le large éventail des hautes écoles dans le canton de Vaud permet à ce dernier d'être au fait de la sensibilité et des besoins de chaque domaine de formation, et d'intervenir en toute connaissance de cause sur les sujets soumis au Comité gouvernemental de la HES-SO. Les compétences de ce comité comprennent les éléments financiers, la création ou la suppression de domaines et filières d'étude, la désignation du Rectorat, la représentation de la HES-SO dans les hautes écoles suisses et l'adoption des règlements sur les admissions. La localisation de la HES-SO Master à Lausanne, en raison de la position géographique centrale du canton, et le fait qu'un quart des étudiant-e-s de la HES-SO étudie dans une HES vaudoise contribuent également à l'importance du Canton au sein du Comité gouvernemental de la HES-SO.

3. DISCUSSION GÉNÉRALE

La commission salue le PIC et la grande qualité du travail accompli par le département et les hautes écoles. Les points d'attention comme les objectifs répondent aux besoins de la société actuelle. La commission s'est également déclarée très satisfaite de l'ensemble des réponses écrites et orales reçues du département, concernant tant le contenu du PIC que la conduite des hautes écoles et l'impact de la crise sanitaire, en particulier. Elle adresse ses vifs remerciements au département et à la DGES pour toutes les informations reçues.

• Processus d'académisation des HES

La DGES précise que la Loi fédérale sur l'encouragement des Hautes écoles (LEHE) instaure un paysage suisse de l'enseignement tertiaire qui met sur le même plan trois types de hautes écoles : les hautes écoles universitaires/EPF, les hautes écoles spécialisées et les hautes écoles pédagogiques. Les missions différentes confiées à ces trois types de hautes écoles impliquent des spécificités : les Universités, tournées vers la recherche fondamentale, ne décernent pas de diplôme professionnel – le cas de la médecine est à la marge – et les HES, tournées vers la recherche appliquée, décernent des titres qui permettant aux jeunes de s'engager immédiatement dans le marché du travail ; les HEP se situent à la frontière de ces deux systèmes – elles octroient à la fois un bachelor et un diplôme professionnalisant. La LEHE prévoit néanmoins que les hautes écoles de type différent peuvent collaborer. Pour cette raison, un enjeu clé pour le futur des HES est de maintenir leurs spécificités, tout en développant les collaborations entre hautes écoles de type différent.

La LEHE a également redéfini la gouvernance du domaine suisse des hautes écoles, plaçant celui-ci sous un pilotage commun entre la Confédération et les cantons, assuré par la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE). Celle-ci est présidée par le Conseiller fédéral M. Guy Parmelin, Mme la Conseillère d'État Cesla Amarelle étant l'une des deux vice-présidentes.

Le développement de la recherche appliquée menée depuis environ dix ans par les HES et HEP commence à porter ses fruits. Cela pourra servir de catalyseur au développement économique de la région. Dans le futur, les collaborations entre écoles pourraient se renforcer. Par exemple, l'EPFL, l'UNIL et la HEIG-VD travaillent actuellement pour contribuer à la résolution de problématiques relevant de la cybersécurité.

Toujours est-il que les hautes écoles et décideurs, conscients du risque d'académisation des écoles, gardent à l'esprit leur vocation dans la recherche appliquée, chaque école étant ancrée dans son champ de compétence et d'expertise.

• **Conséquences de la crise sanitaire COVID-19**

- Concernant les modes d'enseignement, la DGES note qu'il a fallu étendre et développer très rapidement des solutions adaptées à un enseignement à distance et, dans une certaine mesure, à la conduite de recherches à distance. Une base de travail existait, avec une utilisation en phase de développement. Par ailleurs, les sciences pédagogiques explorent, depuis de nombreuses années, l'utilisation de moyens numériques et informatiques dans l'enseignement. Pour cette raison, plusieurs objectifs de l'axe formation portent sur la poursuite du développement et la mise en œuvre de nouveaux modes d'enseignement.

De même, les nouveaux outils collaboratifs, déjà utilisés ou nouvellement expérimentés dans le cadre de la crise, constitueront des ressorts à activer dans les échanges avec l'étranger. On peut citer la diffusion et la valorisation de la recherche (Objectif 1 actions d et e) ; le développement de nouveaux partenariats (Objectif 3 action b). Certes, les échanges avec l'étranger ont été freinés sur le plan de la mobilité, mais jamais les échanges entre chercheurs pour relever les nombreux défis liés à COVID-19 n'ont été aussi élevés. Il conviendra de dresser le bilan complet de l'expérience, de tirer les enseignements les plus pertinents et de définir les éléments qui pourront être pérennisés. L'ensemble de ces questions devra être consolidé sur un plan pédagogique.

- Plusieurs commissaires relèvent que la crise sanitaire aura des répercussions dans de nombreux domaines et que les HES, orientées vers la pratique, seront aux premières loges pour y répondre. La crise révèle aussi la nécessité de renforcer le personnel soignant très qualifié.

La DGES répond que les HES étant des lieux de formation appliquée, en contact étroit avec le tissu local, elles peuvent former un levier majeur de réactivité pour répondre aux besoins qui peuvent s'exprimer en termes techniques, industriels, sociaux ou économiques. Il convient de citer la mobilisation des étudiant-e-s du domaine de la santé engagé-e-s en renfort lors de la crise COVID-19.

Les enjeux du domaine de la santé, pour une population vaudoise en croissance constante et dont l'âge moyen augmente constamment, nécessitent des réflexions en profondeur sur l'entier du système de santé. La thématique a été saisie au sens large par la DGES, en collaboration avec la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) et la Direction générale de la santé (DGS). L'échelle temporelle différente entre ce PIC et l'élaboration, puis la conduite des changements à opérer dans les formations des domaines des soins empêche de définir des objectifs et actions précis, à ce stade. Le PIC se limite donc aux besoins pour la période 2021-2024, à savoir former en nombre suffisant les professionnels de la santé, tout en les sensibilisant aux enjeux auxquels ils et elles seront immanquablement confronté-e-s.

• **Relève dans le domaine des mathématiques, de l'informatique, des sciences naturelles et de la technique (MINT)**

Plusieurs commissaires expriment leur préoccupation concernant le manque de personnes formées dans l'ingénierie et le léger désintérêt manifesté pour cette formation. La HEIG-VD a un rôle important à jouer en contexte de pénurie des métiers MINT, et face aux défis majeurs que notre société doit relever.

Les hautes écoles poursuivent la promotion des formations dans les domaines MINT, notamment en multipliant les offres permettant à un jeune public de se familiariser avec ces disciplines de manière ludique. En parallèle, l'introduction de l'enseignement du numérique dans l'enseignement devrait permettre de susciter l'intérêt d'un nombre plus élevé de jeunes pour des formations dans ces domaines. Ces facteurs devraient permettre, à court terme, d'augmenter la part des jeunes s'orientant vers une formation de l'enseignement supérieur du domaine MINT. Ce point, de même que l'éducation numérique, figure parmi les priorités du DFJC pour cette législature.

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

Seuls les principaux points ayant suscité des questions écrites ou des discussions en séance sont mentionnés ci-dessous.

La Présidente a tout d'abord précisé que seuls les tableaux 6, 7, 8 et 9 du chapitre 5 pouvaient faire l'objet d'amendements.

POINT 2 de l'EMPD. DÉMARCHE D'ÉLABORATION

Un commissaire souligne que la durabilité, en tant que premier point d'attention, implique de nombreux objectifs du PIC. Se réfère-t-il aux 17 objectifs de développement durable, que mettent en œuvre Vaud avec le Programme de législature (PL) 2017-2022, la Suisse et les Nations Unies avec l'Agenda 2030 ? Quels partenariats avec la société civile et des entreprises sont-ils conclus ou recherchés à cette fin ?

La DGES répond que le PL 2017-2022 inscrit la durabilité à travers les dimensions sociale, économique et environnementale (cf. mesure 2.7, dans la perspective de l'Agenda 2030). Le point d'attention transmis aux hautes écoles s'appuie également, au niveau national, sur la planification stratégique 2021-2024 de swissuniversities. La durabilité est présente de diverses manières dans l'enseignement comme dans la recherche. Les partenariats avec les acteurs de la société civile et des entreprises sont particulièrement fréquents en matière de Ra&D. Par exemple, la HEIG-VD est engagée dans des partenariats avec l'Institut d'ingénierie du territoire (INSIT) dans le développement de quartiers durables, et l'Institut de génie thermique (IGT) dans le domaine de l'optimisation énergétique pour l'industrie.

Point 3 de l'EMPD. CONTEXTE DE LA FORMATION SUPÉRIEURE

La DGES complète que les prestations de services font partie des missions confiées aux hautes écoles par la LHEV. Les HES mettent leurs compétences au service du tissu économique et industriel régional en complémentarité avec l'offre existante. Elles soutiennent une concurrence saine, basée sur la confiance et la transparence, et veillent à ce qu'aucune violation des règles de la bonne foi ne vienne l'entraver. Les hautes écoles s'attachent à prévenir toute distorsion de concurrence ou tout subventionnement transversal, en veillant à ce que les prestations de service soient fournies aux tiers selon les tarifs usuels pratiqués sur le marché. En d'autres termes, les hautes écoles font en sorte de respecter les coûts horaires pour ne pas se situer en dessous des taux du marché et engendrer une situation de concurrence déloyale.

3.2 Le marché du travail

La commission a obtenu des données chiffrées, provenant d'une analyse du SECO, quant aux besoins en personnel qualifié. Dans les domaines des MINT, l'ingénierat, l'informatique et le personnel technique restent, comme dans les études de 2009, caractérisés par un fort besoin en spécialistes. Le domaine de la santé est caractérisé par un besoin similaire. Dans le canton de Vaud, les besoins en personnel de santé devraient doubler à l'horizon 2040. Selon Stat VD (prospectif de septembre 2017), les besoins s'élèveront de +9'500 à 10'400 employés dans les aides et soins à domicile.

3.4 La place académique vaudoise

Après avoir atteint des effectifs record, plusieurs hautes écoles vivent une période de stabilisation de leurs effectifs, voire de léger recul. Une stabilisation de la hausse des effectifs se fait sentir depuis 2012 au sein de la HES-SO. Pour la plupart des HES vaudoises, il s'agit de légères fluctuations inférieures à une dizaine d'étudiant-e-s, représentant un ou deux pourcents de baisse d'effectif. Les hautes écoles sont attentives à l'évolution de leurs effectifs qui forme également un point d'attention du département dans son suivi annuel.

3.5 La HES-SO et les HES vaudoises

Concernant la complexité de la gestion des hautes écoles et la « charge de *reporting* importante » pour chaque haute école, pointées par plusieurs commissaires, il est difficile de chiffrer cette charge, certains chiffres faisant partie des indicateurs permanents de chaque institution. Le département veille à optimiser les dispositifs de suivi de manière à réduire cette charge et à trouver des simplifications en s'alignant avec la HES-SO. La commission ayant eu connaissance de quelques exemples de la recherche d'efficacité en la matière, elle relève la bonne volonté de la DGES pour diminuer la charge de report et souhaite voir ces efforts de synergies maximales se poursuivre.

3.6 Modèle financier

La DGES précise que le modèle financier initial de financement à l'étudiant-e avait un effet inflationniste qui n'était plus souhaitable, alors que le domaine des formations HES avait atteint une forme de maturité et que l'ensemble des domaines concernés était intégré. La période 2017-2020 a été gérée avec un modèle

d'enveloppes qui n'a pas tenu compte de l'évolution du nombre d'étudiants durant cette période. Or, si celle-ci a été limitée sur le plan global, certaines évolutions locales ont été contrastées. Il s'agit dès lors de corriger les enveloppes par écoles pour en tenir compte. Les principes déterminant les contributions de chaque canton partenaire ne sont par contre pas remis en cause.

L'incitation à chercher des financements complémentaires concerne essentiellement la recherche et les missions particulières. Comme pour l'université, le dispositif réglementaire de la LHEV prévoit des garde-fous pour préserver l'autonomie des hautes écoles et de la recherche.

POINT 5 de l'EMPD. PLAN D'INTENTIONS CANTONAL 2021-2024 DES HAUTES ÉCOLES VAUDOISES DE TYPE HES-SO

5.1 Les missions de la HES-SO et le rôle du plan d'intentions cantonal

Une commissaire note qu'il manque le domaine sanitaire, qui, avant la crise due à la COVID-19, ne représentait pas un sujet d'inquiétude. La DGES informe que la page 20 reprend les énoncés de la Convention HES-SO qui ne comprend pas le terme « sanitaire ». De même, le domaine sanitaire n'a pas été mis en exergue dans les points d'attention sollicités auprès des HES vaudoises. L'administration adhère à la proposition d'une commissaire de compléter le PIC dans ce sens.

5.2 Les niveaux institutionnels visés par le Plan d'intentions cantonal

Un commissaire se demande si le PIC lie les HES vaudoises pour les quatre prochaines années au DGES et au DFJC, ou si seules les missions particulières sont opérantes.

Si le PIC ne lie pas « ligne par ligne » les hautes écoles aux objectifs et actions qui y sont inscrites, au contraire de ce qui se passe pour les plans stratégiques de l'UNIL et de la HEP, il est néanmoins l'instrument de référence du Canton pour assurer le suivi de ses hautes écoles de type HES et représente la « boussole stratégique » validée par le législatif.

5.4 Points d'attention sollicités auprès des HES vaudoises

La relève académique

La commission s'interroge sur la relève duale versus la relève académique, puisque l'EMPD indique que la « promotion de la relève passe de plus en plus par l'acquisition d'un titre de doctorat. » La DGES rappelle que la recherche d'équilibre entre théorie et pratique est une constante. La poursuite des activités de recherche et le « réflexe du chercheur » sont liés intrinsèquement dès l'entrée en formation de base et tout au long du parcours de formation des étudiant-e-s. Cela contribue à un développement constant des connaissances, en lien étroit avec les besoins du tissu cantonal, sur le plan économique, social, écologique, environnemental, culturel ou sanitaire.

La LEHE met sur le même niveau les hautes écoles universitaires, pédagogiques et spécialisées. Le schéma pyramidal du personnel d'enseignement et de recherche est donc le même. Au sein des HES, le titre de doctorat est en principe exigé seulement pour les professeur-e-s ordinaires et associé-e-s. Ceci atteste non seulement de leur expertise dans leur domaine de recherche, mais assure également les principes de collaboration égalitaire avec les autres types de hautes écoles. Pour obtenir des fonds également, être titulaire d'un doctorat garantit du sérieux de la recherche et permet de bénéficier du respect des pairs des EPF et HEU. Pendant longtemps, les hautes écoles avaient de la peine à obtenir ces fonds. Il a fallu qu'elles fassent mieux comprendre leur orientation professionnalisante et qu'elles gagnent en crédibilité quant aux projets de recherche.

La difficulté de trouver des personnes bénéficiant à la fois de plusieurs années de pratique et d'un doctorat est relevée.

La relève estudiantine et l'attention portée à la réussite des cursus

Un commissaire s'interroge sur les mesures envisagées pour soutenir la transition entre le post-obligatoire et le tertiaire, ainsi que pour accompagner vers la réussite du cursus. Pour favoriser une bonne orientation et le choix adéquat d'une formation, le PIC prévoit de poursuivre le développement des séances d'information, portes ouvertes et autres activités pertinentes. Elle permettant de prendre connaissance de la réalité des champs d'études couverts par les diverses appellations, tout en clarifiant les différences qui résident entre un

enseignement universitaire, tourné vers la recherche fondamentale, et la formation en HES, orienté vers l'application pratique immédiate. Un autre volet porté par le PIC réside dans l'accompagnement des jeunes tout au long de leur formation, avec un accent particulier sur les premiers mois. Tutorat, coaching, encadrement académique et administratif sont autant d'aspects permettant d'accompagner l'étudiant-e vers la réussite de son cursus.

L'égalité des chances

Une commissaire insiste sur le fait que l'égalité des chances comprend également la question du genre. Pour avoir travaillé sur différents plans stratégiques de hautes écoles, elle constate que la question a pris beaucoup de temps à être introduite dans ces textes.

La DGES indique que la politique d'égalité des chances des HES vaudoises est une priorité qui s'appuie sur l'art. 5 de la LHEV. Le DFJC souhaite encourager les HES à poursuivre leur engagement en faveur de l'égalité et de la diversité, par exemple en soutenant plus particulièrement l'accès des étudiant-e-s du sexe le moins représenté dans les cursus, en mettant en œuvre des mesures pour concilier vie privée et vie professionnelle et en intégrant la question avec pragmatisme et ouverture à la politique RH. Pour cette raison, dans le projet de PIC, « l'égalité des chances pour toutes et tous » figure dans les objectifs de politique institutionnelle. Ce n'est cependant pas le seul élément lié à cette thématique : sous l'axe formation, les actions b et c de l'objectif 3 prévoient des formes d'enseignement variées et la création d'un environnement favorable à la conciliation entre études, vie professionnelle et vie privée.

5.5 Premier axe : formation

En raison de la forme particulière qu'a revêtu la séance par visioconférence, les objectifs qui n'ont pas fait l'objet de commentaires ont été acceptés tacitement.

Tableau 6 - Formation : synthèse des objectifs, actions et indicateurs de suivi

Objectif 1

Plusieurs commissaires relèvent la nécessité de réaffirmer la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) dans les actions de cet objectif. La DGES rappelle que l'objectif figurait en bonne place dans le PIC précédent. L'effort important fourni pour mettre en place la VAE a porté ses fruits, raison pour laquelle cet élément ne se retrouve pas dans ce PIC. Toutefois, la suggestion peut être prise en compte pour signifier la nécessité de poursuivre dans cette voie.

Un commissaire dépose l'amendement suivant, laissant à l'administration le soin de rédiger les indicateurs adéquats :

« Objectif 1 Actions d. (nouvelle) <u>Poursuivre l'encouragement de la valorisation des acquis d'expérience</u> »

L'amendement est accepté à l'unanimité.

L'objectif 1 amendé est accepté.

Objectif 2 : l'objectif 2 est accepté tacitement.

Objectif 3 : l'objectif 3 est accepté tacitement.

Objectif 4

Un commissaire note que les nouvelles technologies, fondées sur le développement de la numérisation et de la digitalisation, vont accélérer de façon très importante la demande en ingénieurs, alors qu'actuellement déjà, il est difficile de trouver de jeunes ingénieurs, à la fin de leur formation bachelor ou master. Il souhaite donc voir la promotion des MINT par les hautes écoles plus soutenue au sein de l'école obligatoire. Le domaine de la santé est également compris dans sa proposition. Pour l'action b, il propose donc la formulation suivante :

« Objectif 4

Actions

b. Promouvoir les formations dont les domaines professionnels font face à une pénurie, notamment les domaines de la Santé et des MINT, dès l'école obligatoire »

Mme la Conseillère d'État relève que l'encouragement des MINT au sein de l'école obligatoire prend actuellement la forme du Programme PLUS par lequel la HEIG-VD propose des activités extrascolaires. Elle ne s'oppose pas à l'amendement, tout en relevant le coût de tels programmes.

L'amendement est accepté à l'unanimité.

L'objectif 4 amendé est accepté.

Objectif 5

À la question de savoir comment se traduira, en matière de programmes ou de contenus, la volonté de « former des citoyens critiques et responsables », le département répond que différents moyens sont mis en œuvre pour intégrer cet objectif dans les programmes et contenus de formation. Avec l'objectif 5, il s'agit de consolider la pratique et d'inscrire la question de la responsabilisation des étudiant-e-s de manière plus formelle. Les hautes écoles devront prévoir d'inscrire, d'ici à 2024, la formation de citoyen-ne-s critiques de manière transversale dans les cursus de formation, tout en menant des actions spécifiques de sensibilisation. Les HES vaudoises ont déjà entamé des démarches dans ce sens, et plusieurs exemples ont été donnés à la commission.

Un autre commissaire souhaite ajouter la nécessité d'agir pour la durabilité, en cohérence avec les efforts du Conseil d'État et avec la création de la cellule de la durabilité au sein du département. Il propose, pour le titre de l'objectif, la formulation suivante :

« Objectif 5

Former des étudiants responsables, capables de faire face aux défis futurs et d'agir pour la durabilité »

Mme la Conseillère d'État ne voit aucun inconvénient à ajouter cet élément.

L'amendement est accepté à l'unanimité.

L'objectif 5 amendé est accepté.

5.6 Deuxième axe : Ra&D

Tableau 7 - Recherche : synthèse des objectifs, actions et indicateurs de suivi

Objectif 1 : l'objectif 1 est accepté tacitement.

Objectif 2

La DGES précise que l'objectif 2 étant de soutenir et renforcer l'innovation et l'interdisciplinarité dans la Ra&D, l'intégration d'outils issus de l'innovation numérique peut en faire partie. Elle cite des exemples existants ou en cours de réalisation de projets de recherche action, de recherche citoyenne et de recherche participative (Senior-Lab, Pully-Cœur de ville, LUMY, HES Pall, notamment).

Un commissaire propose là aussi d'ajouter la notion de durabilité dans le titre de l'objectif :

« Objectif 2

Renforcer et soutenir l'innovation et l'interdisciplinarité dans la recherche appliquée, notamment en matière de durabilité »

L'amendement est accepté à l'unanimité.

L'objectif 2 amendé est accepté.

Objectif 3

Aux questions de savoir quelle est la part de soutiens privés à la Ra&D au sein des HES vaudoises, quelles sont les sommes allouées ces quatre dernières années de la part du FNS ou des programmes Horizon 2020 à la HES-SO, respectivement aux HES vaudoises, et ce qu'il en est de la participation à des programmes communs européens, la DGES a répondu de manière très détaillée sous forme de tableaux.

L'objectif 3 est accepté.

Objectif 4

Un commissaire relève que le succès de la Ra&D dépend de la compétence du corps professoral à trouver des mandats de recherche et des partenariats dans l'économie. Il s'enquiert des attentes des écoles envers les professeur-e-s en matière de compétences entrepreneuriales dans la recherche de fonds et de mandats dans le domaine privé. La DGES confirme que le corps professoral doit être capable de faire face à ces défis et de rechercher des fonds. La dimension entrepreneuriale fait l'objet de séminaires, de forums au sein des corps enseignants et étudiants.

Le commissaire note aussi que la concurrence est vive entre les hautes écoles suisses et les institutions étrangères, pour engager des chercheuses et chercheurs de haut niveau. Les conditions d'engagement, notamment salariales, ne devraient pas être un frein à la relève académique de qualité. Il conviendrait de réfléchir à des conditions d'engagement plus attractives.

L'objectif 4 est accepté.

5.7 Troisième axe : Contribution à la société

Tableau 8 - Contribution à la société : synthèse des objectifs, actions et indicateurs de suivi

Objectif 1 : l'objectif 1 est accepté tacitement.

Objectif 2 : l'objectif 2 est accepté tacitement.

Objectif 3

Un commissaire propose de modifier le titre de l'objectif, afin d'ajouter la notion de durabilité :

« Objectif 3

Adapter l'offre de formation continue aux besoins ~~de la~~ d'une société durable »

Mme la Conseillère d'État ne voit aucun inconvénient à ajouter cet élément.

L'amendement est accepté par 9 voix contre 1 et 1 abstention.

L'objectif 3 amendé est accepté.

Objectif 4

Une commissaire propose d'ajouter les domaines de la santé et de l'environnement dans le tissu régional :

« Objectif 4

Offrir des prestations de service de qualité permettant de valoriser l'expertise de HES vaudoises dans le tissu économique, social, sanitaire, environnemental et culturel régional »

Un autre commissaire souhaite sous-amender la proposition pour y ajouter le domaine sportif.

« Objectif 4

Offrir des prestations de service de qualité permettant de valoriser l'expertise de HES vaudoises dans le tissu économique, social, sanitaire, environnemental, sportif et culturel régional »

Le sous-amendement est accepté à l'unanimité.

En conclusion, l'amendement suivant est accepté à l'unanimité :

« Objectif 4

Offrir des prestations de service de qualité permettant de valoriser l'expertise de HES vaudoises dans le tissu économique, social, sanitaire, environnemental, sportif et culturel régional »

L'objectif 4 amendé est accepté.

5.8 Quatrième axe : politique institutionnelle

Tableau 9 - Politique institutionnelle : synthèse des objectifs, actions et indicateurs de suivi

Objectif 1 : l'objectif 1 est accepté tacitement.

Objectif 2

Avec l'action e, la DGES précise qu'il s'agit de ne pas se limiter à améliorer la représentation des femmes dans les métiers où les hommes sont les plus représentés. L'idée est de réfléchir également à la sous-représentation masculine dans certains métiers. Par exemple, les séances de promotion ont incité des hommes à se diriger vers le métier d'infirmier.

L'objectif 2 est accepté.

Objectifs 3 à 5 : les objectifs 3 à 5 sont acceptés tacitement.

POINT 6 de l'EMPD : MISSIONS PARTICULIÈRES

Pour un commissaire, les missions particulières restent floues dans ce PIC, alors qu'elles justifient l'octroi d'une subvention cantonale de 42 millions de francs aux hautes écoles.

Le département relève que les missions particulières sont présentées dans le PIC à titre d'information et par souci de transparence. Elles peuvent évoluer dans le temps et correspondent à la marge de manœuvre directe du Conseil d'État pour solliciter auprès des hautes écoles les éléments dont le Canton a besoin. En effet, alors que l'ensemble du PIC sert de base de négociation pour la convention d'objectif quadriennale, les missions particulières relèvent de la stratégie cantonale et font l'objet de conventions spécifiques entre le département et chaque haute école. Comme prévu par la Convention de subvention, chaque haute école transmet au département un rapport portant sur les missions particulières au 31 mars (cf. Convention DGES-HE). Les missions particulières confiées par le Canton de Vaud à chacune des six HES vaudoises font l'objet d'un document signé par la Directrice générale de la DGES et la Direction de la haute école concernée. Les missions particulières et leurs rapports, pour chaque haute école, ont été transmis à la commission pour 2018 et 2020, les rapports 2019 n'étant pas disponibles en raison de la crise sanitaire.

Le même commissaire s'interroge aussi sur les liens, très lâches à ses yeux, entre les conventions spécifiques pour chaque HES vaudoise illustrant les missions particulières et les points d'attention énoncés par le Conseil d'État en matière de durabilité, d'égalité des chances, du numérique.

Mme la Conseillère d'État répond que le rapport sur les missions particulières suffit et qu'il n'y a pas besoin d'ajuster les missions particulières et les conventions spécifiques aux points d'attention. Les hautes écoles sont attentives à décliner les missions particulières dans leur travail de recherche et d'enseignement. Il n'y a jamais eu besoin d'instaurer des outils supplémentaires en raison de demandes qui n'auraient pas été respectées. Le PIC étant quadriennal, les missions particulières doivent être suffisamment souples pour être combinées avec l'ensemble du mécanisme. Une commissaire abonde dans ce sens.

POINT 7 de l'EMPD : APERÇU DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'INTENTIONS CANTONAL 2017-2020

Une commissaire demande ce qui pourrait être instauré pour relancer les contacts entre l'ECAL et les mandataires privés, qui sont en baisse, semble-t-il.

La DGES précise qu'à ce jour, le nombre de contacts auprès des mandataires privés est globalement similaire au passé, voire plus important. Le montant global des prestations de services, variable d'année en année, n'est pas lié au nombre de contacts, mais à d'autres éléments quantifiables ou pas, par exemple la conjoncture dans certains secteurs d'activités. L'ECAL dispose d'un réseau dense de contacts « historiques » qui se renouvellent, pour partie, chaque année. Des liens sont souvent noués à travers les membres du PER qui sont actifs dans la pratique professionnelle en parallèle à leur activité au sein de la haute école. Compte tenu de la réputation de l'institution, de potentiels mandataires se présentent également d'eux-mêmes auprès de la direction de l'ECAL.

5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DÉCRET ET VOTES

5.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTES

Les tableaux 6, 7 et 8 ayant été modifiés, il convient d'amender l'article 1 du décret :

« Article 1

Le plan d'intentions cantonal 2021-2024 des Hautes écoles vaudoises de type HES est adopté tel qu'amendé. »

L'amendement est accepté à l'unanimité des 11 membres présent-e-s.

L'article 1 amendé est accepté à l'unanimité des 11 membres présent-e-s.

L'article 2 est accepté à l'unanimité des 11 membres présent-e-s.

L'article 3 est accepté à l'unanimité des 11 membres présent-e-s.

En vote final, le projet de décret est accepté à l'unanimité des 11 membres présent-e-s.

6. ENTRÉE EN MATIÈRE SUR LE PROJET DE DÉCRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des 11 membres présent-e-s.

Jongny, le 4 juin 2020.

*La rapportrice :
(Signé) Cloé Pointet*